

# Rapport du jury

## Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - 2018

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) ont été ouverts au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé les concours externe et interne en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

60 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 36 au concours externe et 24 au concours interne.

Le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives n'était pas ouvert en 3<sup>ème</sup> concours pour cette session 2018.

#### Calendrier

|                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Période d'inscriptions  | Du 8 août 2017 au 14 septembre 2017 |
| Date de limite de dépôt | Le 21 septembre 2017                |
| Epreuves écrites        | Le 13 mars 2018                     |
| Jury d'admissibilité    | Le 24 avril 2018                    |
| Epreuves physiques      | Le 14 mai 2018                      |
| Epreuves d'admission    | Du 6 au 12 juin 2018                |
| Jury d'admission        | Le 28 juin 2018                     |

#### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

## Les conditions particulières d'accès aux concours

### a) Concours externe

Le concours externe est un concours sur titre avec épreuves ouvert pour 40 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

### Sont dispensés des conditions de diplôme

- Les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement : dans ce cas, il conviendra de joindre obligatoirement au dossier une photocopie complète et lisible du livret de famille.
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports : dans ce cas, il conviendra de joindre obligatoirement au dossier une pièce justifiant de l'inscription sur cette liste.

### b) Concours interne

Le concours interne est un concours sur épreuves ouvert pour 40 % au plus des postes à pourvoir aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dans les conditions fixées par cet alinéa.

### 1) Les candidats :

376 candidats se sont inscrits :

- 224 en externe
- 152 en interne

375 candidats ont été admis à concourir :

- 224 en externe
- 151 en interne

|                                         | Concours externe | Concours interne |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|
| Nombre de candidats refusés à concourir | 0                | 1                |
| Nombre de candidats admis à concourir   | 224              | 151              |

### a) Concours externe

6 dossiers ont été renvoyés vers la CED (Commission d'Equivalence de Diplômes) car les candidats ne possédaient pas le diplôme requis. 1 candidat est venu le jour de l'épreuve avec la décision favorable.

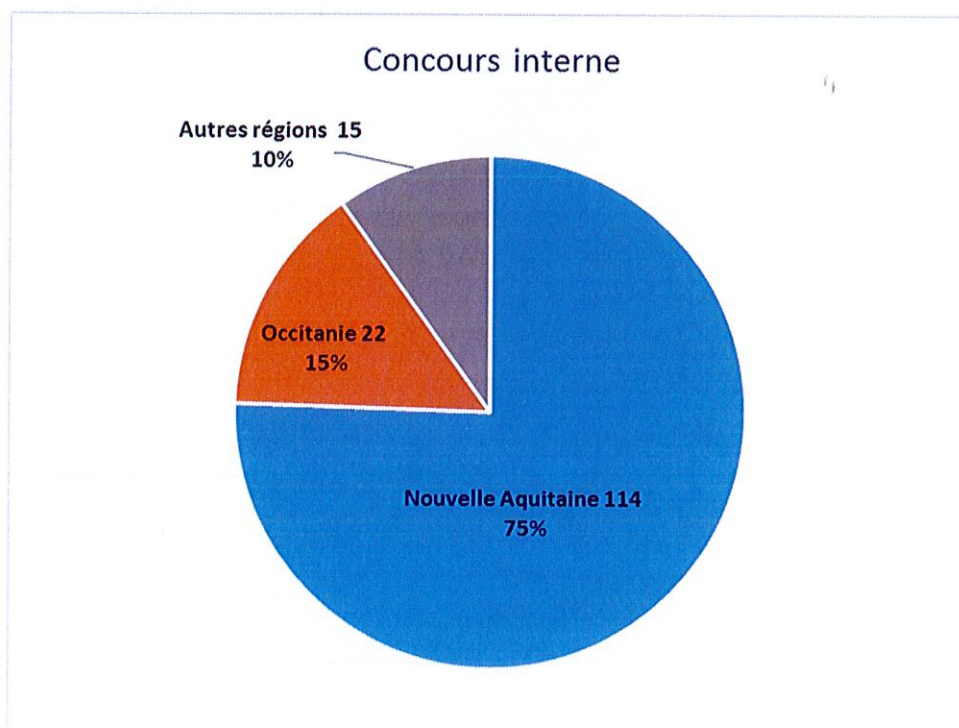
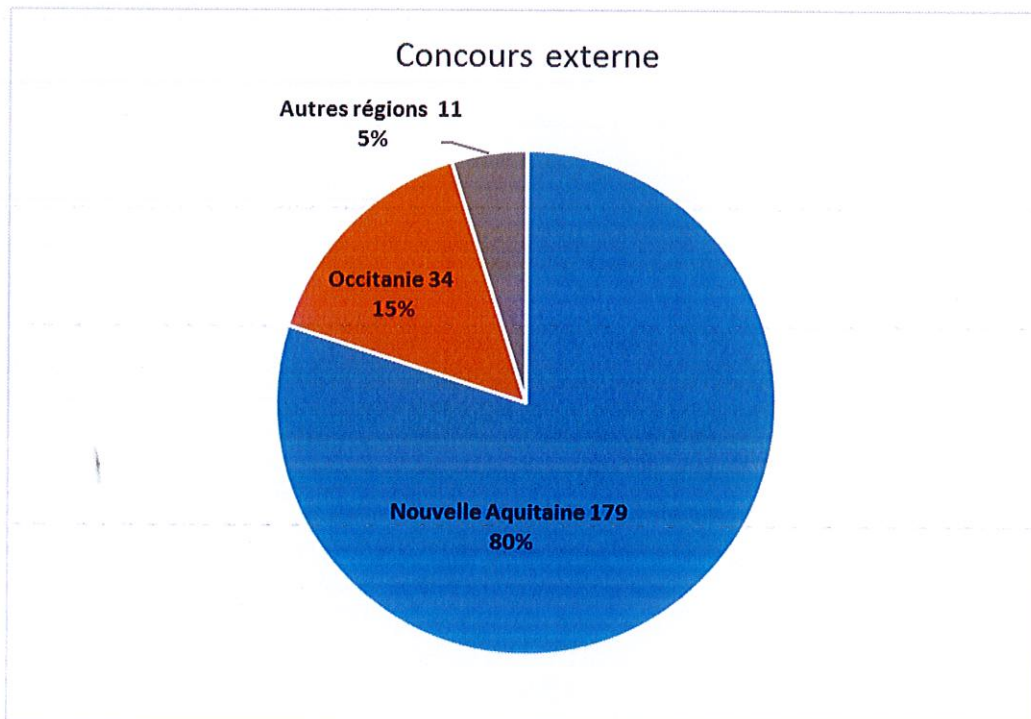
2 candidats ont présenté une dispense (père/mère de 3 enfants).

b) Concours interne

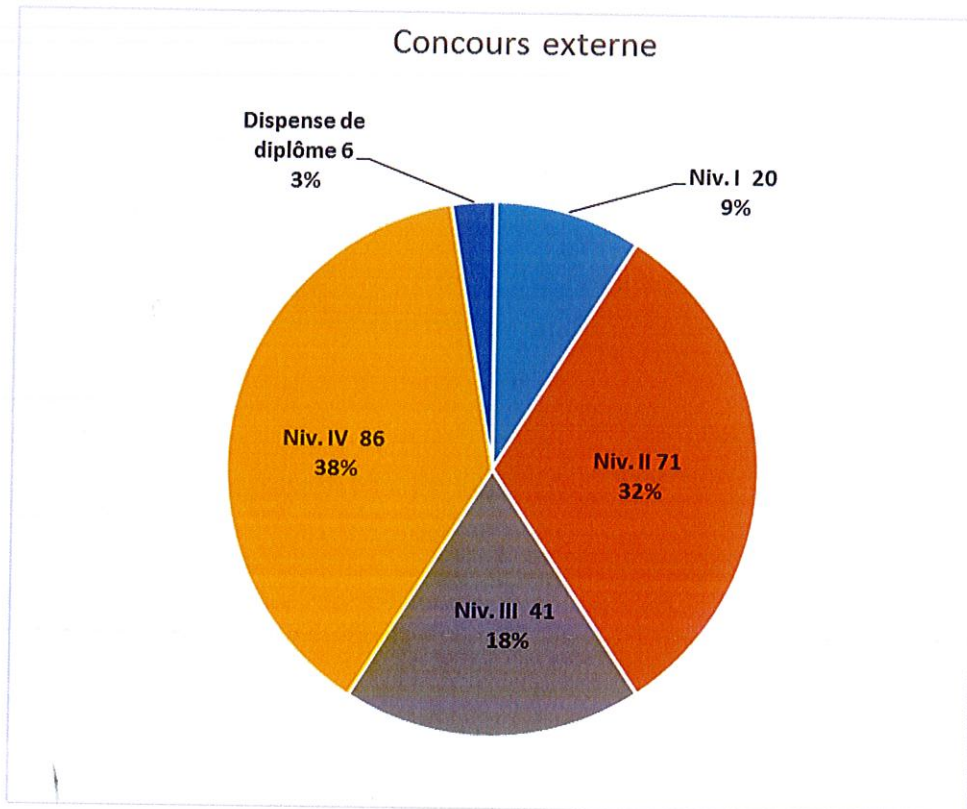
1 candidat a été refusé à concourir après la publication de l'arrêté des admis à concourir, suite à la réception de pièces complémentaires, le candidat ne justifiait pas de 4 ans de services publics.

- Répartition des candidats admis à concourir

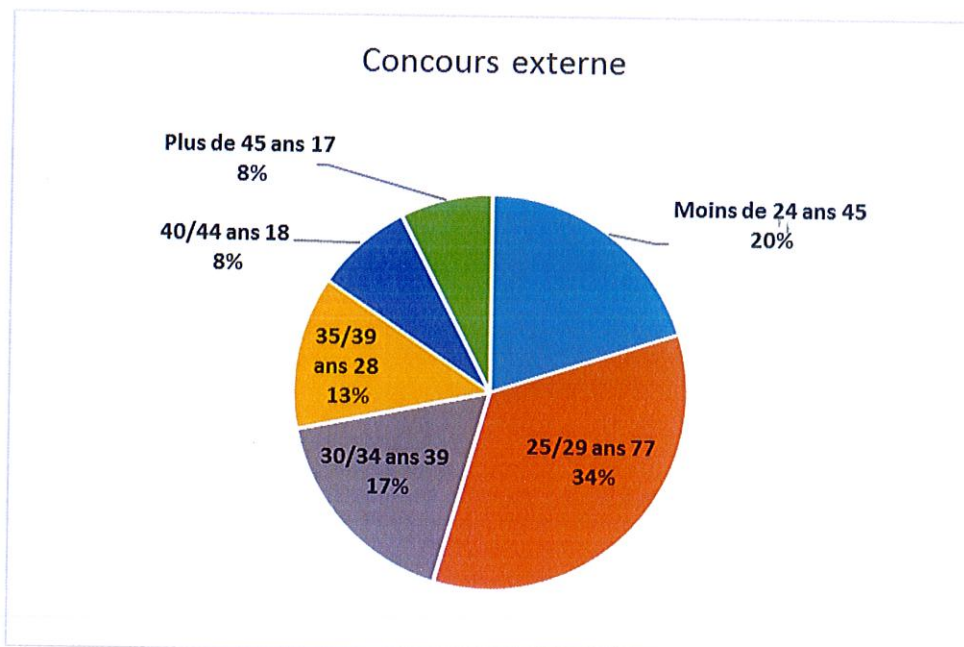
✓ par région :



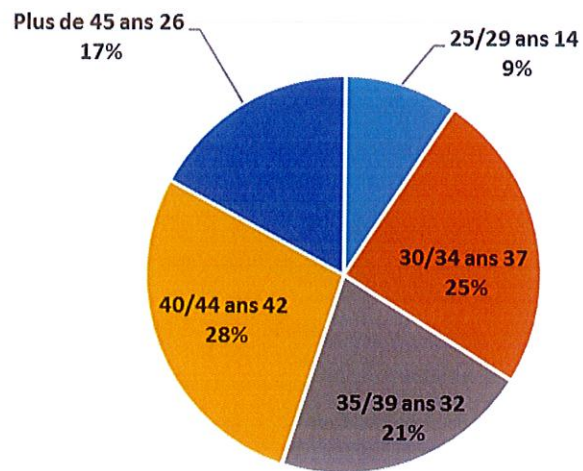
✓ par niveau d'études : concours externe



✓ par tranches d'âges :

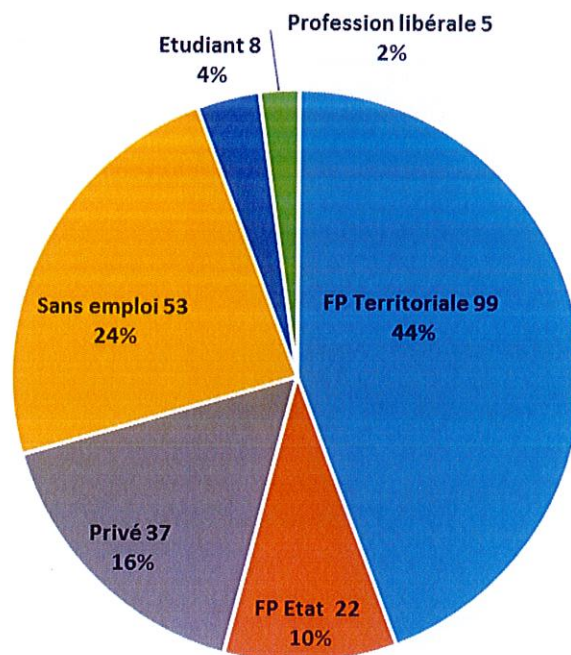


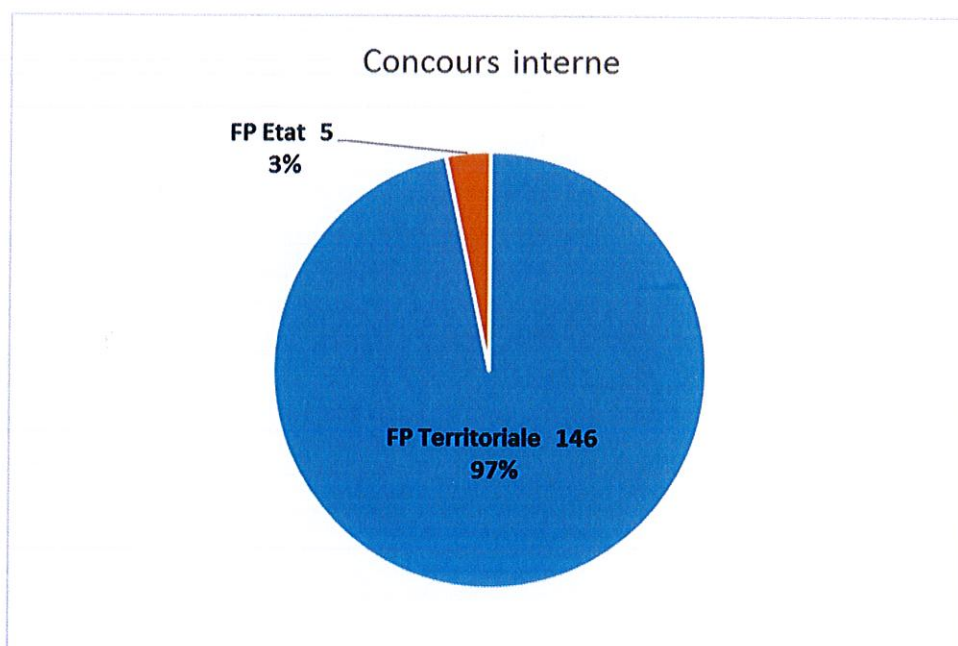
### Concours interne



✓ par situation professionnelle

### Concours externe





## 2) Les épreuves écrites :

### a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité initialement prévues le 23 janvier 2018 ont dû être reportées au 13 mars 2018 en raison d'une panne totale de l'alimentation électrique de la salle qui accueillait les concours. Celles-ci se sont déroulées au Pin Galant à Mérignac.

### b) Leur contenu

Le concours externe comprend une épreuve qui consiste à « répondre à un ensemble de trois à cinq questions à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (*durée : trois heures ; coefficient 2*) ».

Le concours interne comprend une épreuve qui consiste en « la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (*durée : trois heures ; coefficient 2*) ».

Le programme des épreuves était précisé sur la notice explicative du concours consultable sur le site du Centre de Gestion de la Gironde.

Les sujets de secours ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale.

### c) La présence aux épreuves

152 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe et 121 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne.

Pour le concours externe, une décision favorable de la Commission d'Equivalence de Diplômes a été réceptionnée le jour des écrits.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 32,14 % en externe et de 19,87 % en interne.

2 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve étaient convoqués au Centre de Gestion, seulement 1 était présent.

Plusieurs candidats étaient inscrits à la fois au concours d'ETAPS et au concours d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe organisé le même jour. Le candidat pouvait par conséquent choisir le concours dans lequel il voulait concourir en tenant compte de la spécificité de l'un et de l'autre des concours.

d) Résultats des épreuves écrites

| Epreuves             | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|----------------------|------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| 3 à 5 questions      | 8,31             | 15,5/20            | 2/20               | 19                            |
| Rédaction d'une note | 8,87             | 16/20              | 2/20               | 11                            |

3) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

| Postes ouverts | Seuil d'admissibilité | Nombre d'admissibles |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| 36             | 9,25/20               | 58                   |

38,16 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

b) Le concours interne

| Postes ouverts | Seuil d'admissibilité | Nombre d'admissibles |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| 24             | 10/20                 | 53                   |

43,80 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

4) Les épreuves d'admission :

➤ La 1<sup>ère</sup> épreuve obligatoire d'admission :

L'épreuve physique est une épreuve commune aux 2 concours qui comprend un parcours de natation et une épreuve de course, coefficientée 1.

Pour les hommes : 50 mètres en nage libre et 1000 mètres en course en ligne.

Pour les femmes : 50 mètres en nage libre et 600 mètres en course en ligne.

Elle s'est déroulée à la piscine Jean Badet et au Stade Robert Brettes à Mérignac dans d'excellentes conditions, grâce notamment à la logistique mise en place par les représentants du service des sports de la commune de Mérignac.

Pour le concours externe : 15 femmes et 37 hommes étaient présents.

Pour le concours interne : 15 femmes et 27 hommes étaient présents.

### Candidats dispensés :

Les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes pouvaient être dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devaient être en possession d'un certificat médical établissant leur état.

6 candidats au concours externe (2 femmes et 4 hommes) et 11 au concours interne (3 femmes et 8 hommes) ont pu bénéficier d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats du concours auquel ils participaient, en présentant un certificat médical précisant le mot « blessure » ou « enceinte ».

Le programme et le barème de notation étaient précisés dans la notice explicative du concours.

### ➤ La 2<sup>ème</sup> épreuve obligatoire d'admission :

#### **Pour le concours externe :**

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives  
(préparation : trente minutes ; durée de la séance : trente minutes ; coefficient 2).

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois  
(durée : trente minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### **Pour le concours interne :**

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives  
(préparation : trente minutes ; durée de la séance : trente minutes ; coefficient 3).

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois  
(durée : trente minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Cette épreuve d'admission s'est déroulée sur plusieurs sites dans la banlieue bordelaise en fonction des options choisies par les candidats.

| Options                                                                     | Disciplines | Lieux                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé | Course/Saut | Complexe Galinier à BRUGES                                                                              |
| Pratiques duelles                                                           | Lutte       | Dojo à BRUGES                                                                                           |
| Jeux et sports collectifs                                                   | Basket/Foot | Complexe Sportif Nelson Paillou à VILLENAVE D'ORNON                                                     |
| Activités de pleine nature                                                  | Escalade    | Gymnase Pierre Meunier à CANEJAN                                                                        |
| Activités aquatiques                                                        | Natation    | Complexe Sportif du Bouzet à CESTAS<br>Piscine Jean Badet à MERIGNAC<br>Piscine du Haut Livrac à PESSAC |



## Nombre de candidats par discipline

| CONCOURS | Natation          | Escalade | Basket/Foot       | Lutte | Courses/Saut |
|----------|-------------------|----------|-------------------|-------|--------------|
| EXTERNE  | 27<br>(2 absents) | 8        | 18<br>(1 absent)  | 2     | 3            |
| INTERNE  | 32<br>(1 absent)  | 2        | 17<br>(2 absents) | 1     | 1            |

Il s'agit d'une épreuve pédagogique de mise en situation professionnelle visant à analyser notamment la capacité du candidat à encadrer un groupe d'enfants du CP au CM2. Ainsi un travail préparatoire avec l'Education Nationale a été réalisé pour la mise à disposition des classes d'élèves.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire. Ce dernier s'exprime au travers d'un objectif relatif à la discipline (une activité physique et sportive retenue dans chacun des groupes). Cet objectif disciplinaire peut se situer sur différents versants (sociaux, affectifs, énergétiques) mais le plus souvent moteurs.

La séance d'activités physiques et sportives a été préalablement préparée pendant 30 minutes par le candidat. Le candidat a été jugé sur son attitude, son placement, ses déplacements, la mise en place des situations en rapport avec le sujet, l'observation et l'intervention pédagogique.

Les candidats dès leur arrivée avaient connaissance du site, de l'agencement de la salle, de l'effectif de la classe, de l'âge et du niveau des élèves ainsi que du matériel mis à leur disposition. Ces informations étaient également reprises sur le sujet. Le nombre exact d'élèves était précisé à l'arrivée des classes.

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à déterminer les objectifs de la séance qu'il est chargé de conduire, en tenant compte du fait que cette séance s'inscrit dans un cycle d'activités, à organiser et gérer le groupe qu'il dirige et à communiquer avec ce groupe ainsi qu'avec des pratiquants sportifs.

Les examinateurs répartis en sous-jurys de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée, ont auditionné les candidats dans de bonnes conditions matérielles. Chaque sous-jury évaluait la prestation pédagogique du candidat puis l'entretien.

L'entretien avec le jury, quant à lui, repose dans un premier temps sur un « retour » par le candidat sur la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat, puis par des questions du jury destinées à apprécier les aptitudes du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Il se décompose en 3 temps :

- l'analyse de la séance d'une durée maximale de 10 minutes ;
- un exposé sur la formation et le projet professionnel (pour le concours externe), un exposé sur les acquis de l'expérience professionnelle (pour le concours interne) d'une durée maximale de 5 minutes ;
- la capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et l'aptitude à exercer les missions (pour le concours externe), l'aptitude à exercer les missions (pour le concours interne) d'une durée maximale de 15 minutes ;

La motivation, la posture professionnelle et potentielle sont appréciées tout au long de l'entretien.

### Moyenne par discipline

| CONCOURS | Natation | Escalade | Basket/Foot | Lutte    | Course/Saut |
|----------|----------|----------|-------------|----------|-------------|
| EXTERNE  | 11,69/20 | 11,19/20 | 10,44/20    | 14,33/20 | 9,83/20     |
| INTERNE  | 11,47/20 | 12/20    | 10,65/20    | 9,75/20  | 16/20       |

### 5) L'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

- Pour le concours externe, le seuil d'admission retenu est de 11,21/20.  
Meilleure moyenne : 16,83/20. 3 candidats étaient absents à l'épreuve pédagogique.
- Pour le concours interne, le seuil d'admission retenu est 11,79/20.  
Meilleure moyenne : 16/20. 3 candidats étaient absents à l'épreuve pédagogique et 2 éliminés avec une note inférieure à 5 à l'une des épreuves d'admission obligatoires.

### Transfert de postes :

Suite à la délibération du jury des concours externe et interne à l'issue desquelles l'ensemble des postes ouverts au concours externe n'ont pas été pourvus il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 5 postes du concours externe vers le concours interne.

### 6) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 15 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B et personnalités qualifiées.

### 7) Statistiques :

#### Concours externe

| Nombre de postes |      | Admis à concourir |      | Présents aux épreuves d'admissibilité |      | Seuil d'admissibilité |      | Candidats admissibles |      | Candidats présents à l'épreuve d'admission |      | Seuil d'admission |       | Candidats admis |      |
|------------------|------|-------------------|------|---------------------------------------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|--------------------------------------------|------|-------------------|-------|-----------------|------|
| 2016             | 2018 | 2016              | 2018 | 2016                                  | 2018 | 2016                  | 2018 | 2016                  | 2018 | 2016                                       | 2018 | 2016              | 2018  | 2016            | 2018 |
| 48               | 36   | 451               | 224  | 291                                   | 152  | 9,25                  | 9,25 | 95                    | 58   | 91                                         | 55   | 10,67             | 11,21 | 48              | 31   |

#### Concours interne

| Nombre de postes |      | Admis à concourir |      | Présents aux épreuves d'admissibilité |      | Seuil d'admissibilité |      | Candidats admissibles |      | Candidats présents à l'épreuve d'admission |      | Seuil d'admission |       | Candidats admis |      |
|------------------|------|-------------------|------|---------------------------------------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|--------------------------------------------|------|-------------------|-------|-----------------|------|
| 2016             | 2018 | 2016              | 2018 | 2016                                  | 2018 | 2016                  | 2018 | 2016                  | 2018 | 2016                                       | 2018 | 2016              | 2018  | 2016            | 2018 |
| 32               | 24   | 222               | 151  | 172                                   | 121  | 9,25                  | 10   | 54                    | 53   | 53                                         | 50   | 11,32             | 11,79 | 32              | 29   |

## **8) Analyse et conclusion :**

### **Observations générales des correcteurs**

#### **Pour le concours externe - 3 à 5 questions.**

La thématique « handicap – sport féminin » est d'actualité.

Le sujet est équilibré, comportant 2 questions à dominante pédagogique, plutôt le volet opérationnel, et 2 à caractère plus juridique.

Les réponses sont souvent courtes et peu précises, les candidats ne se sont pas assez appuyés sur le dossier pour traiter les questions. Les copies contiennent peu d'exemples concrets hors dossier sur l'environnement professionnel, les enjeux éducatifs locaux ou les animations sportives. La question 3 demandait de bonnes connaissances sur le développement de l'enfant.

Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances. Des réponses intégralement rédigées sont attendues et notamment évaluées en fonction du respect des règles syntaxiques.

#### **Conseil des correcteurs :**

- traiter dans un premier temps les 2 questions à 6 points,
- savoir bien utiliser les documents afin d'en dégager les principaux éléments utilisables dans les 4 questions.

#### **Pour le concours interne - rédaction d'une note.**

La thématique « Sport-santé au travail » est assez pertinente pour assurer un service public efficace, de qualité en renforçant la cohésion des agents et pour prévenir des problèmes physiques et psychologiques au travail.

Les documents proposés aux candidats étaient assez explicites et relativement faciles à exploiter comme support de réflexion et pour poser une problématique.

Cette épreuve semble assez bien adaptée au cadre d'emplois des ETAPS pour vérifier l'aptitude des candidats à rédiger, problématiser et proposer des solutions concrètes au sein de la collectivité territoriale. Le niveau hiérarchique du grade postulé, la nature et la durée des épreuves impliquent des questions appelant, de la part du candidat, tant une réflexion et un raisonnement logique qu'une bonne maîtrise des connaissances professionnelles en matière d'animation lui permettant à la fois de mesurer l'importance relative des informations du dossier et de les reformuler en les organisant pour apporter les réponses les plus pertinentes. Malheureusement sur ce genre d'épreuve, les candidats restent le plus souvent sur l'aspect théorique, institutionnel ou scientifique et hypothétique. Les candidats ne se positionnent pas en tant que force de propositions et d'aide à la décision politique et administrative, par manque d'intérêt et de connaissance sur l'environnement professionnel, socio-culturel et sportif de leur collectivité territoriale.

La mise en place d'une problématique et d'un plan précis reste encore hésitante et mal formulée, les phrases doivent être simples et les documents lus entièrement.

Les correcteurs ont pu constater que les candidats étaient mieux préparés que les années précédentes ; la méthodologie de la note était respectée. (Peut-être y-a-il une prise de conscience d'une préparation sérieuse de qualité et de formation indispensable?) Les annales consultables sur les sites des différents centres de gestion sont également une base de travail précieuse pour les candidats.

Le niveau est très faible dans les deux concours, quant à la mise en forme, le français et la structuration des réponses.

Les ETAPS sont souvent amenés dans leurs fonctions à rédiger des demandes de fiches de projet ou d'évaluation, des connaissances des autorités territoriales sont nécessaires.

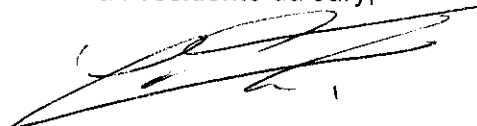
En concours interne, les candidats ont la culture de la fonction publique alors que ceux du concours externe ne l'ont pas forcément.

## **Epreuves orales et pédagogiques**

Les candidats ont démontré, lors de l'épreuve pédagogique notamment, de réelles connaissances techniques et professionnelles dans leur domaine d'activité. Ils sont motivés, investis dans leur propre collectivité et souvent force de propositions pour apporter un service public meilleur.

La Présidente tient à remercier l'étroite collaboration entre l'équipe du service concours et examens du Centre de Gestion, les collectivités d'accueil (par l'intermédiaire des responsables du service des sports, de la piscine ou des installations sportives), les services de l'inspection académique, représentés par les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux, et les équipes pédagogiques des écoles primaires sollicitées qui ont permis d'organiser l'épreuve pédagogique de ces concours dans de très bonnes conditions en accueillant 55 classes du CP au CM2, sur les différents sites pendant une semaine.

La Présidente du Jury,



Catherine VIANDON

□ □ □ □